



12. LES VIDOLLETS

12.1 Situation

Sous-secteur statistique : 16-Les Vidollets

Population

- > Population 1990 : 636
- > Population 2005 : 1'120
- > Evolution 90 – 05 : + 484 / +76 %
- > Part de la population communale : 3,6 %

Logements

- > Logements : 376, dont 243 villas
- > Logements subventionnés : 0
- > Nombre d'habitants par logement : 2,97
- > Evolution depuis 1990 : + 196 logements

Emplois / Activités

- > Emplois en 1991 : 99
- > Emplois en 2001 : 71 (92 % dans le secteur III et 8 % dans le secteur II)
- > Evolution des emplois 91-01 : - 28 / - 28 %
- > Part des emplois communaux : 0,6 %
- > Etablissements en 91 : 17
- > Etablissements en 2001 : 16 (81 % dans le secteur III et 19 % dans le secteur II)
- > Evolution 91-01 : -1

12.2 Documents de référence

- > Analyse du développement des quartiers situés au nord-ouest de la commune. Rapport d'étude du 17.09.1999, Urbaplan
- > Inventaire ISOS
- > Inventaire IVS
- > Recensement architectural
- > Plan de protection des rives du Rhône (loi M 8 4)
- > Zone 30, ch. de la Greube, ch. des Vidollets, ch. du Progrès. Plan d'ensemble. Avant-projet. Demande d'autorisation de construire. Urbaplan, mai 2005

12.3 Potentiel à bâtir

Les derniers terrains libres en 5^{ème} zone font l'objet de projets de construction. Dès lors, le potentiel réside essentiellement dans la densification de la zone de villas.

12.4 Diagnostic et enjeux

Situé sur un coteau exposé au sud-est, dans le prolongement ouest du village, ce secteur est principalement dévolu aux villas.

La partie inférieure est occupée par des vignes et des terrains agricoles le long de la route du Canada. Cet espace joue une fonction paysagère importante. Sa fonction écologique de couloir de déplacement pour la faune est entravée par de nombreux obstacles (routes, clôtures).

L'ensemble du secteur est soumis à un dépassement des valeurs limites d'immission pour le degré de sensibilité II, ce qui limite théoriquement les possibilités de réaliser de nouvelles constructions.

12.5 Objectifs généraux

- > Négocier une application nuancée des restrictions de constructions liées à l'annexe 5 de l'OPB.
- > Permettre la poursuite de l'urbanisation en 5^{ème} zone.
- > Préserver la possibilité de réaliser une jonction autoroutière avant le pont sur le Rhône pour mieux desservir les zones d'activités situées au nord-ouest (ZIMEYSA, ZIMOGA, Les Tuilières, ZIBAY).

12.6 Objectifs et principes sectoriels

a) Options d'urbanisation

Autoriser dans la zone de villas existante une densification selon les règles usuelles de la 5^{ème} zone.

b) Circulations, stationnement

Des mesures de modération de la circulation sont à prévoir sur le chemin des Vidollets et le chemin de la Greube.

Une coordination avec la commune de Satigny est nécessaire en cas de développement de la zone d'activités de La Tuilière.

Réserver la possibilité de créer une jonction autoroutière avant le pont sur le Rhône.

c) Aménagements cyclables

Des aménagements cyclables sont à prévoir au bas du chemin de la Greube (contre-sens cyclable).

d) Aménagements piétonniers

Un cheminement piétonnier est à prévoir sur la parcelle 4245 afin de faciliter l'accès à l'arrêt de bus sur la route de Peney pour tout le quartier.

Un trottoir est à réaliser au bas du chemin de la Greube avec la réorganisation des places de stationnement et l'aménagement du contre-sens cyclable.

e) Milieux naturels

Maintenir le bas du coteau viticole non bâti pour assurer la continuité du couloir de déplacement de la faune potentiel.

f) Environnement

Assainissement du bruit routier sur la route de Peney.

Secteur Les Vidollets : programme de mise en œuvre - tableau récapitulatif

Projets et opérations à entreprendre	Instance responsable	Délais / priorités	Références / Renvois
Circulations, stationnement			
- Mettre en œuvre les mesures de modération de la circulation sur les chemins des Vidollets, de la Greube et du Progrès.	Commune	Court terme	Etude *
- Engager l'étude de la jonction autoroutière avec le canton en vue de mieux desservir les zones d'activités nord-ouest.	Canton	Court-moyen terme	Chap. 10
Aménagements cyclables			
- Programmer et réaliser des bandes cyclables sur la route de Peney.	Canton	Moyen terme	Chap. 10
Aménagements piétonniers			
- Négocier les servitudes de passage dans le cadre des nouveaux développements.	Commune	Selon opportunités	PDCP Chap. 11
Environnement			
- Mettre en œuvre l'assainissement de la route de Peney.	Canton	Moyen terme	Chap. 9

* Zone 30 ch. de la Greube, ch. des Vidollets, ch. du Progrès. Plan d'ensemble. Avant-projet. Demande d'autorisation de construire. Urbaplan, mai 2005.



Objectifs généraux:

- Négocier une application nuancée des restrictions de construction liées à l'annexe 5 de l'OPB
- Permettre la poursuite de l'urbanisation en 5ème zone



